

AGENT·E·S RÉMUNÉRÉS EN DESSOUS DU SMIC : ÇA SUFFIT !

Depuis le 1er juillet de cette année, 862 000 agent·e·s, selon les déclarations du gouvernement, perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas percevoir une rémunération en dessous du salaire Minimum, le SMIC. Ils et elles étaient 356 000 en janvier dernier. En six mois, leur nombre a plus que doublé.

Dans la fonction publique, le gouvernement refuse toujours de revaloriser le point d'indice et les grilles indiciaires. Résultat : 862 000 agentes publics sont payés sous le montant du SMIC. Pour compenser, ils vont percevoir une indemnité différentielle afin d'atteindre juste le niveau du SMIC. Cependant, il faut savoir que celle-ci ne donne pas lieu à des cotisations retraites CNRACL et IRCANTEC et n'est donc pas prise en compte dans le calcul du montant de la retraite. Pire encore ! Elle accentue le tassement des grilles et détruit les déroulements de carrière.

De ce décalage naît un écrasement des grilles indiciaires : en catégorie C, l'ancienneté ne se lit plus sur la paie ; la catégorie B débute au salaire minimum ; et la catégorie A elle-même n'en est plus qu'à quelques euros. La grille, qui doit dire la carrière, garantir et assurer son déroulement, ne dit plus rien. Et quand vient la retraite, le mécanisme se prolonge : toutes les pensions de catégorie C passent désormais sous ce même seuil, et sans compensation.

La situation s'est aggravée avec l'augmentation du SMIC de 2,41 % au 1er juin 2026, pour compenser l'inflation et la flambée des prix de l'énergie.

Pour rétablir la parité avec l'inflation cumulée depuis 2000, le point d'indice devrait déjà être porté à 6,50 € (contre 4,92 € à ce jour). Mais le point d'indice reste gelé depuis 2023, nous en sommes à la 3^{ème} année blanche qui devrait perdurer encore en 2027.

Dans le même temps, le gouvernement confirme une nouvelle cure d'austérité après les coupes budgétaires du

printemps dernier, en annonçant encore 3 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques pour

2026, 2 milliards de limitation des dépenses des collectivités territoriales, 1 milliard de baisse du budget de la sécurité sociale. Ce qui devrait de plus se confirmer dans le Projet de Loi de Finances 2027, par 12 milliards d'euros de coupes budgétaires.

Nous n'acceptons ni l'austérité programmée et choisie comme mode de gestion ni les budgets de guerre au détriment des budgets pour les services publics locaux et la sécurité civile, ni la destruction de la Fonction publique de carrière et du Statut général des fonctionnaires !



Ces choix sont incompatibles avec toute politique salariale digne de ce nom. Ils organisent le recul des services publics, attaquent la Sécurité Sociale et ferment délibérément la porte à toute mesure générale pour les rémunérations. Ils sont indignes au regard de la situation vécue par les agentes et agents publics, d'autant plus que ce sont précisément les personnels qui tiennent les services indispensables à la population dans des conditions toujours plus dégradées et dont le caractère indispensable est encore plus manifeste en ces temps de crise climatique.

Cette situation n'est plus tenable pour l'ensemble des agent-e-s publics : il est urgent de répondre à leurs revendications portées par la Fédération CGT des Services publics, soit :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires garantissant un réel déroulement de carrière, pour relever immédiatement les salaires et renforcer les garanties collectives ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière ;
- Le doublement de traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;
- Le rétablissement de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver et de le renforcer ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent-e-s sont en congé maladie ordinaire ;
- La revalorisation immédiate de 10 % de toutes les pensions de retraite (base et complémentaire) et le maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;

MANIFESTATION

LE 29 SEPTEMBRE 2026

Restez attentif, modalités sur le site

VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER LÀ ? ENSEMBLE DANS LE SYNDICAT NOUS SERONS PLUS FORT !

BULLETIN DE CONTACT ET / OU DE SYNDICALISATION
À retourner au local Cgt des Tx de Vitry sur Seine

NOM : _____ **TÉLÉPHONE :** _____

PRÉNOM : _____ **CATÉGORIE :** _____

SERVICE : _____

SYNDICAT GENERAL / UFICT
2 Av. Youri Gagarine 94400 Vitry sur Seine.
01 46 82 83 56

territoriauxcgtvitry@hotmail.com
cgt.ufict@mairie-vitry94.fr

la cgt
TERRITORIAUX
VITRY-SUR-SEINE

ADHÉRER À LA CGT C'EST PRENDRE ENFIN SON PROPRE DESTIN EN MAIN !
C'EST REFUSER DE DÉCLARER FORFAIT...
... CAR SEUL CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ ÊTRE PERDU !